

Québec, le 18 novembre 2014



1964-2014



Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 septembre 2014 était déposé à l'Assemblée nationale par la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, M^{me} Carole Poirier, l'extrait d'une pétition signée par 5 762 pétitionnaires pour instaurer des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétéros sexistes.

L'école québécoise, comme celle d'autres provinces et d'autres pays, a une responsabilité d'éducation à la sexualité. Elle a d'abord été inscrite dans le cours de Formation personnelle et sociale. Elle est assumée, depuis le début des années 2000, par une variété d'interventions du personnel enseignant et des professionnels, soutenue par les formations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

L'éducation à la sexualité à l'école est importante pour le développement harmonieux des enfants et des adolescents. Elle leur permet de mieux se connaître, de réfléchir aux rôles et aux stéréotypes sexuels ainsi que de comprendre les événements importants de leur développement. Elle contribue également à la prévention de problèmes comme l'homophobie, les agressions sexuelles et les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS).

...2

L'omniprésence d'images et de messages sur la sexualité dans l'espace public et médiatique, la recrudescence de certaines ITSS ainsi que de nouvelles réalités telles que l'accès aux technologies comme Internet renforcent l'importance d'agir pour développer le sens critique des élèves.

L'importance de l'éducation à la sexualité et sa place à l'école sont reconnues. Le 2 octobre 2014, la Commission de la culture et de l'éducation a décidé d'étudier la pétition et a produit un rapport au terme de ses travaux en novembre 2014. Ayant pris connaissance des recommandations formulées dans ce rapport, je vous confirme que le Ministère poursuivra les travaux dans le sens des propositions faites lors des audiences tenues le 21 octobre dernier et qu'un suivi sera effectué auprès de la Commission au terme de l'implantation du projet pilote.

Les différents acteurs du réseau scolaire, dont les enseignants, seront également consultés dans le cadre de la démarche.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,


Yves Bolduc